

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1^{er} avril à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 26 mars 2026.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme YILMAZ, M. BERTHIER, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOLET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, Mme EMANE, M. RIGAUT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, Mme AACHOUR, Mme ROBICHON, M. PRIGENT, Mme LE BAIL, M. FRÉMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MAASSRY donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme SCHWARTZBROD donne pouvoir à M. FRÉMIN.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme PELLEGRINO.

N°2026.04.23 – Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que suite, au renouvellement du Conseil Municipal et à son installation par délibération en date du 21 mars 2026, il convient de procéder à la fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

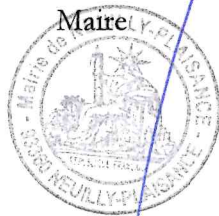
Considérant que le Conseil d'Administration doit compter, outre son Président, un nombre égal de membres élus à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune,

Considérant la proposition de fixer le nombre maximum des membres du Conseil d'Administration à douze en plus du Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À L'UNANIMITÉ**

ARTICLE UNIQUE : FIXE à 12, en plus du Président, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale soit 6 membres élus à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal et 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Christian DEMUYNCK
Maire



Marie-Françoise PELLEGRINO
Secrétaire

